



Photo : MichL

CAEN PIC

**P4**



LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Numéro 331**

**SEPTEMBRE-OCTOBRE-NOVEMBRE 2021**

IMPRESSION PAR NOS SOINS

Déposé le 06/10/2021

### Sommaire

Page 2 : *Manifestation du 1er octobre*

Page 3 : *Protection sociale*

Page 4 : *Éco-Syndicalisme*

Page 5 : *Billet d'humeur*

Page 6 : *Rencontre*

Page 7 : *15/10 Commes*

Page 8 : *17/11 Assemblée générale*

Des centaines de manifestantes retraitées en France le 1er octobre dans tous les départements pour que cesse notre baisse de pouvoir d'achat et exiger une revalorisation immédiate, en particulier des basses pensions.

Un bon début ! Après le 1er et le 5 octobre, où en serons-nous ?

Les prochaines échéances électorales en 2022 devraient nous interroger sur la manière d'intervenir dans l'espace politique et sur les projets des futures candidates.

Nous avons depuis l'an dernier montré de grandes inquiétudes sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, l'avenir du système de santé, la réforme des retraites auxquels s'ajoutent les propositions de transformation de la protection sociale complémentaire (vaste marché ouvert aux assureurs privés lucratifs).

C'est, sans précédent, la casse de la SOLIDARITÉ.

Sur le plan social, on assiste à une politique régressive du gouvernement Macron : l'assurance chômage, la poursuite de la destruction des services publics malgré quelques promesses pendant la pandémie. Le « *quoi qu'il en coûte* » de Macron est bien fini pour les salariés, chômeurs, retraités, jeunes de ce pays.

Le « *quoi qu'il en coûte* » n'a pas affecté les géants du CAC 40 et les multinationales qui ont engrangé plus de 55 milliards d'euros de profit en 2020.

Rien que cela nous oblige collectivement à intervenir et convaincre autour de nous que ce monde peut changer. Rien ne se fera sans nous, avec les actifs et les jeunes !

Nous devons aussi intervenir contre les idées nauséabondes de racisme, repli sur soi, nous mobiliser pour un accueil digne des réfugiés, soutenir et accueillir notamment les militantes afghanes en proie à l'horreur dans leur pays.

Denise De Monte

## Manifestation du 1er octobre

### Les retraités dans la rue sous la pluie mais «ne lâchant rien»



Pour l'augmentation des pensions de retraite et des pensions de réversion, pour la prise en charge des retraités, dès maintenant, dans la liste des bénéficiaires des futurs contrats PSC.

« Tout augmente, les prix de l'énergie flambent, mais les retraites, elles, ne suivent pas ».

Nous étions plus de 200 retraités du Calvados à braver la pluie !

## Contrats PSC

Dans un rapport du 21 juillet 2021, la Cour des Comptes a mis en garde contre certains effets de cette réforme sur les mutuelles de la fonction publique qui risquent de perdre la clientèle des actifs avec une incidence sur les cotisations des retraités. En effet, la MFP (Mutualité de la Fonction Publique qui regroupe les mutuelles et union de mutuelles de la fonction publique) ajoute dans un communiqué du 15 juillet dernier que les fonctionnaires retraités exclus de la PSC « se verront imposer des augmentations de cotisations exponentielles au fur et à mesure de la montée en âge ». La MFP réclame des réponses précises sur l'intégration des retraités dans ce dispositif ainsi que les conditions financières de leur accès à ces couvertures.

Cette réforme détruit la solidarité existante entre les fonctionnaires actifs et retraités.



## LA PSC, c'est quoi ?

La moitié des cotisations santé est prise en charge par les entreprises dans le secteur privé. Pour les fonctionnaires, ce n'est pas le cas... Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale (qui gère 1,3 million d'enseignants) ne finance que 3 € par an et par agent, soit 25 centimes par mois.

Cela devrait changer puisque l'ordonnance du 17 février, relative à la **protection sociale complémentaire** dans la fonction publique, enjoint aux employeurs publics de financer, eux aussi, au moins 50% de la complémentaire santé de leurs agents (au plus tard en 2026).

1. À partir du 1er janvier 2022, une participation employeur de 15 € brut par mois sera versée aux agents (en activité) de la Fonction publique d'État ayant souscrit une complémentaire santé.

2. À partir de 2024 et au plus tard en 2026, cette participation employeur sera de 50%.

3. Les négociations se poursuivent entre Ministères, employeurs publics et organisations syndicales sur le niveau de garanties, les conditions d'accès.

4. Pour les fonctionnaires de l'État, on va vers une adhésion obligatoire à la complémentaire santé de son Ministère couvrant les frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.

5. Pour les fonctionnaires de l'État, on va vers une adhésion facultative à un contrat de prévoyance couvrant les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude. Pour rappel, sans protection complémentaire en prévoyance, les fonctionnaires ne perçoivent plus que la moitié de leur traitement après trois mois d'arrêt maladie cumulés sur les 12 derniers mois.

6. Pour la Fonction publique d'État, la participation employeur aux garanties prévoyance sera probablement facultative (alors qu'elle sera obligatoire, au moins à hauteur de 20%, en 2025 pour la Fonction publique territoriale).

### La PSC, une avancée ?

La FSU avait dénoncé la loi de juin 2013 généralisant les contrats collectifs obligatoires d'assurance complémentaire pour les salarié-es du privé. Mis en œuvre en 2016, on en voit au-

jourd'hui les effets en termes d'inégalités de couverture et d'exclusion (privé-es d'emplois, retraité-es), et de progression des assureurs à but lucratif sur le champ de la santé.

La réforme de la PSC pourrait être vue comme une avancée, donnant du pouvoir d'achat, renforçant l'accès aux soins médicaux de ceux qui servent la collectivité. Mais le décryptage de sa mise en œuvre montre que cette réforme ouvre une boîte de Pandore...

- Les financements annoncés correspondent au financement de contrats « de base ». Or, une participation cantonnée à des garanties minimales, au travers de contrats collectifs obligatoires, risque d'entraîner une révision à la baisse des niveaux de garanties des agents.

- Le fait d'étendre les complémentaires accroît la possibilité de désengagement de la Sécurité sociale, en basculant certaines prises en charge sur les mutuelles et autres



opérateurs, qui les répercuteront, par la suite, sur le montant des cotisations de leurs adhérent-es.

- La PSC ouvre de grandes opportunités au secteur assurantiel... Cela pourrait « porter préjudice au secteur des mutuelles, historiquement très présentes sur ce segment de marché », a prévenu la Cour des comptes, le 21 juillet, puisque les Mutuelles à but non lucratif vont désormais devoir distribuer des contrats collectifs et se soumettre à des appels d'offres.

### La PSC, est-ce que ça nous concerne ?

Les retraité.e.s sont présentement exclus de la liste des bénéficiaires de la PSC ; ce qui amène à penser qu'il y a volonté de les exclure du dispositif...

Et on peut s'en inquiéter, puisqu'est noté dans le rapport de la Cour des

comptes, qu'« en leur faisant perdre la clientèle des agents publics, leur dépendance envers les personnes âgées, déjà très présentes dans leur portefeuille, risque de renchérir d'autant le montant des cotisations qu'elles [les mutuelles] demandent à ces dernières, en raison des risques accrus entraînés par leur âge et par leur absence de pouvoir de négociation, à la différence des branches professionnelles et des entreprises de taille importante ».

Les fonctionnaires retraités se « verront imposer des augmentations de cotisations exponentielles au fur et à mesure de la montée en âge », avait déjà alerté, dans un communiqué diffusé le 15 juillet, la Mutualité fonction publique (MFP). Certes, « les jeunes fonctionnaires gagneront en pouvoir d'achat avec la participation financière de leurs employeurs », reconnaît cette union de 18 mutuelles ou unions de mutuelles de fonctionnaires. Mais ce gain, « ils le perdront à l'âge de la retraite », si la réforme met à bas le système de « solidarité » existant aujourd'hui entre les fonctionnaires actifs et les retraités ayant des dépenses de soins plus élevées.

Aussi, nous retraité.e.s, devons réclamer des réponses précises du gouvernement quant à l'intégration des agents retraités dans les dispositifs PSC et aux conditions financières de notre accès à ces couvertures.

Nous devons agir pour que les modalités de solidarité mises en place entre actifs et retraités garantissent et plafonnent nos cotisations.

Nous devons agir pour revenir, y compris dans nos mutuelles, au principe fondateur de la création de notre Sécu : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».

**Ce dont nous avons besoin, toutes et tous, c'est d'une assurance maladie obligatoire, répondant aux besoins de toutes et tous, avec un remboursement à 100% des soins médicaux prescrits, pas d'une accentuation de la différenciation des taux de cotisations et de couverture selon le statut et l'âge...**

Laurence Touroult



2 et 3 juin 2021

En présentiel (rue cabanis - Paris XIVème) selon conditions sanitaires  
et en live sur le site de la FSU

## LE SYNDICALISME AU DÉFI DU XXIÈME SIÈCLE

### 4 tables rondes :

- Nouveaux champs de réflexion et d'interventions syndicales
- Eco syndicalisme
- Féminisme, antiracisme et la nouvelle question sociale
- Syndicalisme et politique

### Avec la participation de :

Verveine Angeli, Sophie Béroud, Michel Breuvert, Cécile Dufлот, Maryse Dumas, Sigrid Gerardin, Murielle Guilbert, Véronique Marchesseau, Philippe Martinez, Jean-Marie Pernot, Alain Policar, Julien Rivoire, Frédérique Rolet, Danielle Tartakowsky, Benoît Teste, Karel Yon, et les chercheur-es de l'IR-FSU.



zoom

You Tube



## Eco-syndicalisme

7 camarades de la commission retraitées ont pu suivre en visio les tables rondes. Annie Duchemin a choisi des extraits du thème 2 : Eco- Syndicalisme.

Lors de la table ronde des 2 et 3 juin 2021 organisée par la FSU et dans le cadre de la convergence des luttes, parole a été donnée à Cécile Dufлот. Celle-ci a affirmé qu'il n'y a aucun antagonisme entre écologie et syndicat. En effet, les préoccupations se rejoignent : ils exigent de bonnes conditions de travail, ils s'occupent de sauvegarder l'emploi (le secteur écologique est riche en emplois) et tout ceci s'inscrit dans le présent. Il y a donc nécessité d'une action collective et d'un travail local dans les cas concrets.

Il n'y a plus le choix car il y a urgence. Cécile Dufлот dit : «*Il faut s'opposer ensemble et lutter pour une autre société et un avenir désirable*». Le collectif **Plus jamais ça !** compte de plus en plus d'adeptes. Il faut donc agir vite : isolation thermique des bâtiments, alimentation collective de qualité, circuits courts... De plus, les salariées doivent être associées aux prises de décisions importantes. Aujourd'hui, au-delà des grands principes, il faut des actions concrètes.

La confédération paysanne a été invitée. Parlons de paysannes et non

d'exploitantes agricoles. Il faut travailler sur deux axes : la question sociale et une alternative au productivisme. Pour cela, le système alimentaire doit être relocalisé. De plus, il faut protéger les revenus de l'agriculture, revoir les conditions de travail et mettre fin aux accords de libre échange. Il faut également permettre une formation continue. Nous avons besoin de paysannes et devons arrêter la transformation des terres agricoles en terrains constructibles. En même temps, il faut lutter contre les grandes exploitations agricoles et accompagner les projets innovants. Un dialogue paysannes/citoyennes est nécessaire. Ces revendications ont été présentées sans succès au ministère de l'agriculture.

Il faut également mettre fin à la déforestation et réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique. On peut trouver les financements publics nécessaires. Nous l'avons vu avec le «*quoi qu'il en coûte*». Ce n'est pas aux plus pauvres de payer.

Enfin, il y a le nucléaire et la sécurité. On fait appel à la sous-

traitance et c'est un problème. Il faut y remédier et travailler sur la gestion des déchets, car la sortie du nucléaire ne peut se faire que progressivement. Nous avons besoin de beaucoup d'énergie. Les énergies propres ne sont pas actuellement suffisantes. La voiture électrique permet la dépollution des villes, mais cela n'a aucun impact CO2 sur la planète et il y a la problème des **terres rares**. Quant à l'hydrogène, il faut de l'électricité pour le produire. Nous devons donc financer la recherche afin de trouver d'autres alternatives et développer les transports en commun.

Dernier point, il faut mettre l'accent sur la formation et inscrire l'écologie dans les programmes de l'éducation nationale. Il n'y aura pas d'emploi sur une planète morte.

En conclusion, écologistes et syndicats, travaillons ensemble. Unissons-nous afin de faire aboutir nos revendications. L'éco-syndicalisme est un moyen de s'ouvrir aux autres et d'enrichir les luttes.

Annie Duchemin



## Il y a pire

Tout le monde a entendu et même certainement prononcé ces quatre petits mots en introduction, en cours ou en conclusion d'une discussion.

Ils peuvent être la marque d'une douce bienveillance, d'un appel en faveur d'un comportement altruiste pour empêcher tout repli sur soi. Ils peuvent être la marque d'un constat tout simplement lucide d'un vécu difficile pour le dédramatiser.

Ces quatre petits mots répondent dans ce cas à une volonté d'apaisement et d'encouragement, ce qui les rend positivement bienvenus.

En faisant appel au bon sens commun, l'utilisation de l'expression peut également induire l'acceptation d'une situation aussi difficile soit-elle. Cela peut même aller jusqu'à l'abnégation. Cette générosité initiale peut, hélas, conduire à l'immobilisme et au renoncement. «Contente-toi de ce que tu as et

que bien d'autres aimeraient avoir.»

Dans la même logique, l'expression est utilisée sans modération, pour faire accepter l'inacceptable. Les exemples ne manquent pas et l'actualité nous en fournit au quotidien. L'explosion des prix de l'énergie, gaz, électricité, carburants... en est un exemple douloureux pour la majorité d'entre nous. Et pourtant... il y a pire...

Vu au journal télévisé d'une chaîne publique, l'exemple chinois (au hasard !) : multiplication des coupures de courant, KO sur les routes (textuel), même une femme bloquée pendant quarante-cinq minutes avec ses deux enfants de 1 et 4 ans dans un ascenseur ! Tout cela fait effectivement peur.

Bref, en résumé, pourquoi même penser se plaindre alors qu'il y a toujours pire ?

Ces quatre petits mots d'apparence innocente deviennent alors une arme contre toute

tentative de contestation et de mobilisation. Le niveau des pensions et salaires, la protection sociale, l'éducation, la santé, l'environnement et les enjeux climatiques... aucun domaine n'est épargné. Même la vie démocratique est affectée comme si le fait de connaître pire empêchait d'avoir mieux.

Heureusement, nous sommes quand même un certain nombre à ne pas tomber dans ces pièges tendus par ceux qui ne veulent surtout pas que leur monde change. Et c'est justement parce qu'il y a toujours pire qu'il nous faut sans cesse exiger le mieux, le meilleur. Plus nous serons nombreux à nous engager et à agir pour ce mieux, plus vite nous obtiendrons de nouveaux conquies sociaux et construirons un monde meilleur...

Alain Bohère



Prenez date :

### Assemblée générale FGR-FP 14 le lundi 8 novembre 2021 le matin

Dans la grande salle de la Maison des Syndicats  
12 Rue du Colonel Rémy, 14000 Caen  
Un courrier de la FGR plus détaillé vous parviendra dans les prochains jours.



Syndicalisation des retraités	2020-2021	2021-2022
Syndiqués	188	170
Non encore re-syndiqués		23
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>193</b>

## À la retraite depuis 30 ans, La passion du métier reste vive dans leur mémoire



Quand on entre dans le jardin de leur pavillon proche de Bayeux, on est accueilli par un magnifique et énorme pin, un Griffithi, planté là depuis 40 ans, et le sourire de ce couple d'instituteurs, entré dans la profession en 1959.

Quel chemin passionnant parcouru avec eux, tant est dense et vivant le récit de leur vie professionnelle, familiale et militante !

Isolés dès le début de la carrière à La Vacquerie (école de 76 gamins pour 2 classes), sans aucune formation professionnelle, Andrée et Claude trouvent tout de suite réconfort et aide auprès de militants syndicaux. Les premières réunions syndicales au SNI-PEGC de l'époque sont un apport considérable de travail collectif, de réflexion pédagogique, de soirées, de matchs de foot pour les enfants. C'est au cours de réunions syndicales qu'ils rencontrent des collègues de l'I.C.E.M - Institut Coopératif de l'École Moderne - école Freinet - et développent des idées de travail en équipe, de coopération en participant activement au groupe départemental de l'OCCE (Office central de la coopération à l'école).

*«Les revendications les plus importantes étaient l'amélioration des conditions de travail pour les élèves et pour nous aussi. À la campagne, nous devions aussi gérer la cantine, les courses, sans aucune rémunération».*

Andrée suivait moins les réunions syndicales du soir car elle était plus investie dans l'intendance familiale (4 enfants à la maison).

À la retraite, fidèle à ses idéaux de laïcité et de coopération, Claude a assuré trois mandats de Maire de Monceaux en Bessin et de présidence du syndicat de traitement de déchets de la région Ouest Calvados (SEROC).

À 84 et 81 ans, Claude et Andrée participent à la vie d'associations comme AVF (Accueil Villes Françaises) et l'AREP (Amicale des retraités de l'enseignement public) ...

Ils ont été syndiqués toute leur carrière et continuent à la retraite car ils sont profondément attachés à l'esprit de SOLIDARITÉ.

Une belle rencontre ! Merci à eux !

Propos recueillis par Denise D.M. le 21 septembre 2021

## Journée à Commes le vendredi 15 octobre 2021

préparée par Danièle Leroy-Tichet



### Visite du JARDIN de DEUX'MAIN à Commes

- **9h30** : Accueil-café au *jardin de Deux'Main, lieu-dit Escures à Commes* (visite à 10h00)

*« L'intelligence de l'Homme et de la Nature au service d'une nourriture saine et goûtue ! »*

Agriculture biologique, maraîchage sur sol vivant, permaculture et agroécologie travaillent main dans la main pour nourrir plus de 200 familles chaque semaine avec des légumes, des fruits et des oeufs bios, bons et bienveillants ! En plus d'être une ferme écologique à échelle humaine, le Jardin de DEUX'MAIN est également un support pour différentes formations et activités associatives autour de l'Agriculture bien sûr, mais aussi de la Jeunesse et de la Culture !

- **10h00** : Rando entre le jardin et le restaurant (environ 45 mn de marche)
- **13h00** : Repas au *Clos de l'ancien pressoir*  
1, rue de la Bauquerie à Commes
- **14h30** : Retour au jardin pour une table ronde et échanges sur le *«modèle agricole de demain»* et présentation des activités du *TIERS LIEU L'ARBRE*
- prix par personne : 28 € (tout compris)

#### Menu

- Crêpe au saumon fumé
- sauté de porc au cidre  
ou
- poisson du marché et ses légumes
- tarte aux pommes



Vous pouvez commander un panier légumes/fruits... (panier surprise) selon maraîchage du moment à 15 € le panier (à régler sur place)

**Attention : passe sanitaire obligatoire. Merci.**

#### Guide-réponse à retourner au plus tard pour le 10 octobre

par courriel à l'adresse suivante : [slp14.fsu@gmail.com](mailto:slp14.fsu@gmail.com)  
(ou téléphoner à Denise au 06.87.23.55.90)

NOM : Prénom :

Nombre de personnes :

- à la visite :
- au repas (à régler sur place) :
- à la conférence :
- Commande de ... panier(s) à 15 €

Tél :

Courriel : @

Portable :

Merci de nous signaler tout changement d'adresse, de téléphone, d'adresse électronique, ...

## Assemblée générale le mercredi 17 novembre 2021

Salle Pierre Esnault  
17 Rue pasteur  
14120 Mondeville

**Attention** : le parking habituel derrière la salle sera inaccessible pour cause de travaux.

Pour le repas, chacun apporte son couvert complet comme d'habitude - obligation de présenter son passe sanitaire le contrat de location de la salle nous y oblige.



09h30 : accueil / café

10h00 : présentation et échanges

avec Christian Langeois autour de son dernier ouvrage :

**« De ce que j'ai vécu à ce que j'imagine »**  
Biographie de Jean-Pierre Chabrol (1925-2001)

Qu'ils l'aient lu ou non, nombreux sont ceux qui gardent aujourd'hui de Jean-Pierre Chabrol, l'écho d'une voix : celle du conteur, de l'homme de radio et de télévision. La silhouette généreuse du barbu, fumant la pipe au coin d'un feu de cheminée, vêtu de la chemise de bucheron et du pantalon en velours côtelé de rigueur, reste dans les mémoires. Reconnue, populaire quatre décennies durant, son œuvre est impressionnante : des centaines d'articles, des dessins et caricatures de presse, trente-sept livres des pièces de théâtre, des émissions de radio et de télévision.

Cette nouvelle recherche de Christian Langeois tente donc d'apporter les éclairages nécessaires à la découverte, non de la vie, mais des vies passionnantes de cet auteur populaire, pour en établir la première biographie intellectuelle de référence. L'image lissée d'un Chabrol disert, à la voix chaleureuse qui fleure le terroir, mais aussi furibard, à la vie mouvementée, laisse ainsi deviner en filigrane les interrogations, les contradictions de l'homme qu'il fut et dont il a su faire une œuvre.



Editions Helvétius

12h30 : Repas (19 € / personne)

**14h30 : Assemblée Générale**  
**Proposition d'ordre du jour :**

- actualité / débat, présentation du dossier PSC: Protection Sociale Complémentaire/débat,
  - syndicalisation : le point sur le montant de la cotisation syndicale,
  - organisation du travail de la commission des retraités
    - élection groupe départemental
    - Conseil Syndical
    - questions diverses

Fin des travaux prévue à 17 heures

**Guide-réponse à retourner**

**au plus tard pour le 8 novembre**

par courriel à l'adresse suivante : [slp14.fsu@gmail.com](mailto:slp14.fsu@gmail.com)  
(ou téléphoner à Denise au 06.87.23.55.90)

NOM : Prénom :

**Nombre de personnes :**

- à la conférence :
- au repas (à régler sur place) :
- à l'assemblée générale :

Tél :

Courriel : @

Portable :

Merci de nous signaler tout changement d'adresse, de téléphone, d'adresse électronique...

Vous pourrez, si ce n'est déjà fait, régler le montant de votre cotisation sur place...

Retraitée = 110 €,

(66% de déduction fiscale)